

FICHE n° 11 SUR LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS POUR CONTRER LES RAVAGES DE LA FAUNE

Comité de travail des producteurs d'arbres de Noël sur la compétitivité de l'horticulture
ornementale, environnementale et nourricière

Secteur(s) visé(s)

- Production d'arbres de Noël

Titre / Nom de l'action proposée

Trouver des solutions et mettre en place un plan d'action pour contrer les ravages de la faune, dont les chevreuils, sur la production d'arbres de Noël.

Description de l'action proposée (*quoi*)

- Faire le bilan des pertes financières causées par la faune, notamment les chevreuils.
- Effectuer une recherche d'information afin de dresser le portrait des solutions existantes, autant au Québec qu'à l'étranger pour éloigner les chevreuils (p. ex. : clôtures, produits homologués pour éloigner les chevreuils, contrats avec des chasseurs, etc.).
- Participer à des projets de recherche, des initiatives ou des collaborations/partenariats entre ministères et organismes afin de trouver des solutions pour diminuer les pertes causées par la faune dans le secteur horticole dans les régions concernées par la problématique. À titre d'exemple, l'achat de clôture pourrait être financé par divers programmes ou encore évaluer la possibilité de délivrer des permis de chasse sporadiquement sur le territoire du producteur.
- Ultiment, mettre en place un plan d'action basé sur les éléments mentionnés précédemment, incluant la diffusion des solutions envisagées.

Justification : contexte / objectifs / problématique que cette action veut résoudre (*pourquoi*)

Depuis plusieurs années, la faune, particulièrement le chevreuil, cause des dommages souvent irrécupérables au feuillage des arbres de Noël. Les pertes financières associées à la faune sont très importantes en Estrie, soit la principale région productrice. Les producteurs doivent investir de plus en plus dans l'installation de clôtures pour limiter les pertes ou dans des produits permettant l'éloignement de chevreuils ou encore prendre des ententes avec des chasseurs. Cependant, considérant les imposantes superficies en culture, les investissements à faire pour tenter de limiter les ravages sont significatifs et augmentent les coûts de production. À cela s'ajoutent aussi carrément les pertes de végétaux qui ont été cultivés sur de nombreuses années et qui tout d'un coup, suite aux ravages des chevreuils, deviennent invendables. Non seulement le producteur a utilisé à perte des intrants de production (engrais, pesticides, etc.), a encouru des frais de main-d'œuvre et autre, mais de plus, ne touchera pas le revenu anticipé.

L'objectif est donc d'évaluer les pertes estimées, mais aussi de mettre en place des mécanismes pour permettre aux producteurs d'éloigner les chevreuils et autres animaux envahissants.

Impact\$ sur la compétitivité / retombées anticipées (qu'est-ce que cela va donner)

- Minimiser considérablement les pertes, donc meilleure rentabilité des producteurs ;
- Augmenter la proportion d'arbres de qualité supérieure ;
- Diminuer le nombre d'années avant qu'un arbre soit mis sur le marché ;
- Diminuer les retards de livraison ;
- Optimiser l'utilisation des intrants (engrais, pesticides, etc.).

Principales étapes et échéanciers de réalisation (quand)

1. Dresser un portrait de la situation actuelle et évaluer les pertes estimées ;
2. Effectuer une recherche d'information afin de recueillir les informations et les données et sur les pistes de solutions possibles ;
3. Évaluer les solutions existantes et analyser la faisabilité de les adapter chez le producteur ;
4. Évaluer les projets de recherche en cours et potentiels en lien avec l'action proposée ;
5. Élaborer un plan d'action pour l'adoption des solutions par les producteurs ;
6. Diffusion des résultats et des outils.

Coût et comment serait-elle financée (combien)

Le financement peut venir en partie de programmes de subventions du gouvernement, de l'APANQ, des Réseaux Agriconseils, des Clubs Agros, des producteurs, etc.

Qui serait responsable de la réaliser (qui)

Collaboration interministérielle et l'APANQ

Qui seraient les partenaires et pour quoi (avec qui)

MELCCFP, UPA, MAPAQ, certaines MRC

Pour plus d'informations sur la fiche, contacter

Nom : Charles Vaillancourt

Tél. : 819 570-0542

Courriel : charles@valfei.com